

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil d'administration du 16 juin 2021

Procès-verbal

Étaient présents : Bernard Stirn, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Xavier Blanc-Jouvan, Jean-Sébastien Borghetti, Jean-Marie Burguburu, Béatrice Castellane, Josseline de Clausade, Laurent Domingo, Hélène Farge, Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, Béatrice Favarel, Thomas Genicon, Emmanuel Jolivet, Marie-Aimée Latournerie, Xavier Lecaron, Didier Le Prado, Christoph Maurer, François Molinié, Thi My Hanh Ngo Folliot, Sylvaine Poillot Peruzzetto, Bernard Vatier, Nicolas Cornu Thénard et Emmanuelle Bouvier.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Aurélien Baudu, Pascal Beauvais, Julien Boudon, Loïc Cadiet, Gustavo Cerqueira, Dominique Custos, Charlotte De Cabarrus, Eric Descheemaeker, Parfait Diedhiou, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Jacques Fourvel, Dominique Hascher, Julia Heinich, Jean Massot, Terry Olson, Etienne Picard, Emmanuel Pivnica, Lukas Rass-Masson et Jean Tourin.

Le président Bernard Stirn tient tout d'abord à remercier les membres du Conseil pour le niveau d'activités maintenu en 2020 au-delà des contraintes sanitaires que ce soit pour les projets ou les publications. Les différentes sections ont été très actives en 2020.

En matière budgétaire, la tendance a commencé à s'inverser. Les perspectives 2021 sont vraiment encourageantes.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 septembre 2020

La bâtonnier Jean-Marie Burguburu demande à ce qu'une phrase du procès-verbal soit modifiée. Le secrétariat en prend note et en l'absence d'autres observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres et composition du Conseil d'administration

Le président indique qu'une trentaine de candidats figurant en annexe sollicitent leur admission. Les candidatures sont nombreuses et d'une grande diversité.

Les bâtonniers Bernard Vatier et Jean-Marie Burguburu soulignent les arrivées de Claude Blanchemaison, ancien ambassadeur de France et de Mathias Fekl, ancien ministre de l'Intérieur.

Les membres du Conseil d'administration donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

Bernard Stirn présente la personne pressentie pour remplacer Jean-Paul Jean, président de chambre à la Cour de cassation et qui sera proposée lors de l'Assemblée générale du 23 juin. Il s'agit de Carole Champalaune, conseillère à la Cour de cassation.

Le président présente le chiffre des cotisations. Le nombre de membres cotisants chute à 365 en 2020. Auparavant il était d'environ 400 par an. Cela vient en partie de la crise sanitaire, nous allons donc faire un rappel de cotisation pour 2020 en même temps que l'appel de cotisation 2021. Bernard Stirn rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de contribuer à augmenter le nombre de membres de notre association.

4. Situation budgétaire de la SLC

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron. La tendance est au redressement. Malgré la situation sanitaire de 2020, les cotisations se sont bien maintenues par rapport à d'autres associations. Les ventes de livres et les abonnements n'ont pas tellement été affectés. L'urgence de la situation budgétaire évoquée lors des précédents conseils a été prise en compte. L'association prévoit un budget prévisionnel quasi à l'équilibre pour 2021, et un retour à l'équilibre pour 2022.

Les comptes de la SLC présentent au 31 décembre 2020 un résultat déficitaire de 24.752 euros contre 36.964 euros au 31 décembre 2019.

Les recettes sont stables à 179.580 euros contre 177.125 euros en 2019.

Les dépenses sont en diminution et s'élèvent à 204.332 euros contre 214.089 euros en 2019.

Le résultat net est de ce fait déficitaire de 24.752 euros contre 36.964 euros en 2019.

Le total des disponibilités s'élève à 136.057 euros contre 179.022 euros au 31 décembre 2019.

Le budget pour 2021 présente un résultat prévisionnel déficitaire de 8.642 euros.

La Direction de l'association étudie et met en œuvre les mesures nécessaires au retour à l'équilibre.

Nicolas Cornu Thénard rappelle que lors du précédent conseil, trois pistes avaient été esquissées pour combler le déficit structurel qui grève les comptes de la Société depuis 2014. La première est celle des économies sur nos contrats, et porte ses fruits d'ores et déjà.

La deuxième est celle des publications. Le président et le secrétaire général ont eu un rendez-vous avec Lextenso pour discuter des ventes d'ouvrages de la SLC. Pour Lextenso, le chiffre des ventes est normal compte tenu de la situation actuelle et du type d'ouvrages publiés, mais le diffuseur s'est engagé à relayer davantage nos publications sur les réseaux sociaux, à en faire une publicité ciblée deux fois par an et à faire un point avec la SLC une fois par an. De notre côté, nous avons renforcé nos publications. 25 volumes (ouvrages et numéros de revues) seront publiés cette année, ce qui est un chiffre jamais atteint jusqu'à présent (le maximum était auparavant de 17 volumes, en 2014). Ces ouvrages sont tous subventionnés désormais (7 229€ en 2019, 18 015€ en 2020, près de 30 000 € en 2021), ce qui permet à l'activité de publication d'être à l'équilibre budgétaire avant même la vente des livres. Nous avons aussi travaillé sur la communication (réseaux sociaux, vidéos dédiées, listes de diffusions améliorées). Les ventes s'en ressentent sur ce début d'année. Par ailleurs, depuis deux ans, nous avons développé une politique de numérisation systématique de tous nos travaux (livres et articles à l'unité) vendus sur notre librairie en ligne. Les ventes s'améliorent à cet égard, mais il serait peut-être possible de faire mieux encore en s'appuyant sur la plateforme Cairn, qui nous permettrait de diffuser partout dans le monde et d'obtenir une meilleure rémunération sur les ventes. Les ouvrages numérisés seraient diffusés sans droit d'exclusivité, moyennant un pourcentage laissé à la plateforme. Le Conseil d'administration donne son accord pour entrer en discussion à ce propos.

La troisième piste est celle des subventions. Pour en solliciter davantage, deux voies ont été suivies. Nous nous sommes efforcés, d'abord, d'accueillir davantage de membres institutionnels, en ouvrant nos conférences à leurs personnels, moyennant une subvention annuelle. Plusieurs conventions sont en voie d'être conclues à ce titre, avec l'Université Paris II Panthéon-Assas, l'École nationale de la magistrature, l'Institut national des formations notariales, la Conférence des bâtonniers. Une revalorisation de notre convention avec le

Barreau de Paris est en cours et nous sommes en discussion avec d'autres institutions à ce propos. Cela devrait nous permettre de doubler, entre 2020 et 2021, le montant des subventions perçues à ce titre. L'autre voie est celle de la formation. Dans cette perspective, le président de l'Université Paris II a donné son accord de principe pour qu'en partenariat avec la SLC, l'Université travaille à la conception d'un diplôme universitaire de hautes études de droit comparé. Cette formation sera proposée exclusivement à une sélection de professionnels du droit, représentative de la diversité des professions juridiques. Plusieurs institutions pourraient soutenir ce diplôme (INFN, Barreau de Paris, ENM, ...).

Enfin, nous avons également demandé à un doctorant de voir dans quelle mesure il pourrait trouver de nouvelles subventions, auprès de partenaires privés. L'objectif est de parvenir à un équilibre financier dès la fin 2021.

Bernard Stirn tient à remercier Nicolas Cornu Thénard pour son investissement au sein de la Société et pour ces nouveaux projets.

5. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir apparaissant dans l'ordre du jour (Annexe 5), le secrétaire général ne revient que sur certaines d'entre elles.

Malgré la situation sanitaire, nos activités ne se sont jamais totalement interrompues en 2020, et en profitant du développement des conférences en ligne, nous avons retrouvé un rythme presque normal pour l'année 2021 : une trentaine de manifestations sont prévues.

Sylvaine Poillot-Peruzzetto, co-présidente de la section *Institutions de la Justice*, revient sur le cycle *Penser l'office du juge* co-organisé avec la Cour de cassation. Ce cycle rencontre un véritable succès avec en moyenne 4 à 7 000 connexions par conférence.

Nicolas Cornu Thénard indique également que le colloque organisé par le professeur Gustavo Cerqueira intitulé « *Insécurité juridique* » : *l'émergence d'une notion ?* et la série de conférences de la section *Droit social* présidée par le professeur Laurent Gamet ont été très suivis.

Me Béatrice Favarel, présidente de la section *Droit maritime*, revient sur les deux dernières conférences coorganisées par sa section : *Arbitration in the greater china region : a comparative analysis with french law and the example of maritime disputes* et *La fin de vie des navires, les prérogatives et les obligations des États*.

Concernant les événements à venir, Me Béatrice Castellane, présidente de la section *Arbitrage ADR*, organise un colloque le 23 septembre 2021 : *Nouveaux développements concernant la loi applicable à la convention d'arbitrage. Evolutions en France, en Suisse, en Angleterre, avec comparaison des solutions* dans le cadre de la *Paris Arbitration Week*.

Josseline de Clausade évoque le cycle de conférences de la section *Droit des affaires : Souveraineté et guerre économique* commencé en janvier 2020 et interrompu par la crise sanitaire. Le cycle devrait reprendre à l'automne 2021. La réflexion sera élargie au Medef et à l' Afep et les organisateurs recherchent des intervenants communautaires.

6. Publications

Cette année, trois nouveaux volumes de la collection *Sensus iuris* vont paraître : *Aux origines de l'opposition entre systèmes de common law et de droit codifié. Les controverses anglo-américaines des années 1820-1835* de Sylvain Soleil, *Le droit de la Réforme. La scission de l'ordre juridique et l'épistémologie du droit au début des Temps modernes* de Mathias Schmoeckel, et *Les droits du genre humain : la liberté en France et en Angleterre (1159-1793)* de Sir Michael Tugendhat et Elizabeth de Montlaur Martin. Ces ouvrages donneront lieu à des

présentations et des séances de signatures.

Mme Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, présidente de la section *Russie*, informe le Conseil de la préparation d'un ouvrage pour 2022 intitulé *Visages de la Russie 30 ans après la fin de l'URSS*.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

